



le 7 juillet 2017

« PLAN CLIMAT » : LES SERVICES AUTOMOBILES SE TIENNENT A LA DISPOSITION DU GOUVERNEMENT DES SOLUTIONS CONCRETES EN FAVEUR DE L'ACCES POUR TOUS A UNE MOBILITE RESPONSABLE !

Lors de sa présentation du « Plan Climat », le ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Nicolas Hulot, a annoncé des objectifs ambitieux pour sortir de la mobilité carbonée et inciter au renouvellement du parc. Le CNPA se tient à la disposition du Gouvernement pour avancer sur des mesures concrètes.

Enfin une prime pour l'achat de véhicules d'occasion récents ?

Faisant le constat que les ménages les plus défavorisés ne peuvent s'acheter un véhicule neuf, le CNPA soulignait, dès la publication de son Pacte de Mobilité en 2015, l'intérêt social et écologique d'aides dédiées à l'acquisition de véhicules d'occasion récents.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'âge moyen de l'achat du premier véhicule neuf est de presque 56 ans.

« C'est une satisfaction pour la filière des services de l'automobile, très investie dans le développement durable et contributrice lors des accords de Paris. C'est surtout une satisfaction pour les jeunes, pour les publics les moins aisés, qui ont besoin de leur voiture au quotidien. Cela va recentrer les efforts en matière d'aides publiques mais il faut que ces aides soient réellement incitatives » souligne Francis Bartholomé, président national du CNPA.

Ce dispositif a en effet déjà été mis en place en janvier 2016, mais avec des montants peu élevés et uniquement dédiés aux ménages non imposables.

« 500 euros ou 1000 euros pour des véhicules d'occasion qui valent encore entre 7 000 et 12 000 euros sur le marché, cela n'est pas incitatif pour une personne qui gagne moins de 1 500 euros par an ! » déclare Francis Bartholomé, président national du CNPA.

Le CNPA appelle donc à la mise en place d'aides ciblées et incitatives. Une étude d'impact, organisée en concertation avec les acteurs concernés, permettrait d'évaluer la pertinence d'une proportionnalité des aides au niveau de revenu.

Plus aucun véhicule thermique vendu en 2040 ?

Le CNPA prend acte de cet objectif ambitieux et rappelle la nécessité d'amplifier encore les efforts pour équiper équitablement tout le territoire en bornes de recharge électrique.

Les professionnels des services de l'automobile sont prêts à relever le défi, à la fois pour la gestion d'un parc entièrement décarboné, comme pour le développement des nouvelles énergies, notamment via l'installation de bornes de recharge électrique ou hydrogène. Les 5900 stations services de proximité, implantée dans nos territoires, se tiennent prêtes à cette transition énergétique. Le maintien d'un réseau de qualité, qui saura faire face à ces mutations à venir, ne pourra se faire qu'avec un soutien engagé de la part des pouvoirs publics

Le CNPA rappelle néanmoins la nécessité d'agir d'ici 2040, sur un parc, encore majoritairement composé de véhicules diesel et qui ne cesse de vieillir.

« L'importance d'un entretien à visée écologique comme de contrôles pollution réguliers ne doit pas être occultée par les annonces ambitieuses mais de long terme du Gouvernement » affirme Francis Bartholomé. *« L'urgence est de trouver des solutions socialement justes et écologiques pour permettre à tous l'accès à une mobilité responsable. En ce sens, fonder les Crit'Air sur le niveau réel d'émissions, constaté par le contrôle technique, permettrait de valoriser l'entretien des véhicules plutôt que leur âge ».*

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le parc de véhicules particuliers est composé à 62% de véhicules diesel

L'âge moyen du parc est de presque 9 ans

Vers un alignement des fiscalités essence / diesel ?

Le CNPA est en faveur d'une neutralité énergétique, qui respecte les besoins de chaque automobiliste. Le CNPA rappelle néanmoins que la voiture est le moyen de transport quotidien privilégié pour les Français et que l'automobiliste reste le premier contribuable de France. *« Renchérir le coût du transport lorsque l'on sait qu'un Français sur quatre refuse un emploi faute de solutions de mobilité risque de complexifier encore la lutte contre le chômage »* déclare Francis Bartholomé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les automobilistes ont payé 65 milliards de taxes à l'État en 2016 dont 35 milliards sur les carburants

66% des Français prennent la voiture quotidiennement faute de solutions alternatives

Le CNPA demande une exonération plus rapide de la TVA sur l'essence : cette mesure simple et déjà votée aura un impact immédiat sur le parc roulant, en incitant les entreprises à s'équiper en véhicules essence !

Le CNPA entend faire des propositions très concrètes au Gouvernement, dans la perspective des assises de la mobilité de septembre, et de la loi des mobilités, prévue pour la rentrée.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est le principal mouvement d'entrepreneurs des métiers de la mobilité : commerce et distribution de véhicules, de carburants, de nouvelles énergies, réparation, recyclage, nouvelles mobilités, et toutes les offres de services aux automobilistes.

5ème organisation professionnelle de France, le CNPA anime une filière forte de 139 000 entreprises et 400 000 emplois implantés sur tout le territoire.